



ESSAYEZ LE VELO ELECTRIQUE AU QUOTIDIEN !



LOUEZ UN VELO ELECTRIQUE 1 mois



Les tarifs

Location VAE	Tout public	Abonné Chronoplus
1 mois	50 €	40 €

1 mois = 30 jours incluant le jour de retrait et le jour de retour du vélo
Une 1^{ère} location peut être prolongée une fois

CONTACTS

- **Office de Tourisme de Bayonne :**
Place des Basques - Du lundi au vendredi : 9h/13h - 14h/18h, samedi : 10h/13h - 14h/18h
Tél. : 05 59 46 09 00
- **Office de Tourisme d'Anglet :**
5 Cantons Place Leclerc - Du lundi au vendredi : 9h/12h30 - 14h/18h, samedi : 9h/12h30
Tél. : 05 59 03 77 01
- **Office de Tourisme de Biarritz :**
Square d'Ixelles - Du lundi au vendredi : 9h/18h, samedi : 10h/12h - 14h/17h
Tél. : 05 59 22 37 00
- **Chronoplus :** Tél. : 05 59 52 59 52
- **Kiosque Chronoplus Biarritz :**
13 Avenue de la Marne - Du lundi au samedi : 8h15/12h - 13h30/18h - Tél. : 05 59 24 26 53
- **Kiosque Chronoplus Bayonne :**
Place de Gaulle - Du lundi au samedi : 8h15/12h - 13h30/18h - Tél. : 05 59 59 04 61



Comment faire ?

LE CONTRAT DE LOCATION*

Il s'établit dans l'un des Kiosques Chronoplus de Bayonne ou Biarritz.
Du lundi au samedi : 8h15-12h00 / 13h30-18h00

- 1 Vérification de la disponibilité d'un vélo pour la période demandée.
- 2 Signature du contrat de location et des Conditions Générales d'Utilisation.
- 3 Le paiement de la location se fait intégralement au moment de l'établissement du contrat par **chèque, carte bancaire ou espèces**.
- 4 Remise de la fiche d'état des lieux en 2 exemplaires et du mode d'emploi du vélo.

* Ce service de location est réservé aux résidents des communes suivantes : Anglet - Bayonne - Biarritz - Bidart - Boucau - St-Pierre-d'Irube - Tarnos, âgés de 16 ans minimum.

LE RETRAIT DU VELO

- Il s'effectue dans 3 points de retrait au choix :
- À l'Office de Tourisme de Bayonne : Place des Basques - Du lundi au vendredi : 9h/13h - 14h/18h, samedi : 10h/13h - 14h/18h
 - À l'Office de Tourisme d'Anglet : 5 Cantons Place Leclerc - Du lundi au vendredi : 9h/12h30 - 14h/18h, samedi : 9h/12h30
 - À l'Office de Tourisme de Biarritz : Square d'Ixelles - Du lundi au vendredi : 9h/18h, samedi : 10h/12h - 14h/17h

- 1 Présentation du contrat de location signé et des fiches d'état des lieux.
- 2 Réalisation de l'état des lieux du vélo - signature de la fiche d'état des lieux (un exemplaire pour le locataire, un exemplaire conservé par le responsable du point de retrait).
- 3 Remise des clés.

LE RETOUR DU VELO

Le vélo est retourné à l'endroit du retrait (se munir du contrat et de la fiche d'état des lieux).

Le locataire reçoit un email de rappel avant la date de retour.